



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Annuaire

Question écrite n° 60

### Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les conséquences de la décision que vient de prendre le Service national des annuaires de France Telecom d'acheter en Finlande le bois nécessaire à la production des 80 000 tonnes de papier devant être utilisées pour la fabrication de ces annuaires. Alors que la superficie de la forêt française ne cesse de s'accroître et que les éclaircies indispensables à l'obtention d'arbres de qualité ont de plus en plus de difficultés à trouver des débouchés pour leurs produits, il n'est pas possible d'admettre les arguments fallacieux du SNAT pour justifier ses achats de papier à l'étranger, privant ainsi l'ensemble de la filière bois de débouchés qui lui font actuellement si cruellement défaut. Il lui demande en conséquence s'il est encore possible de revenir sur la décision prise par le SNAT, qui est en totale contradiction avec le souci de favoriser le développement économique de notre pays, notamment dans un secteur qui mérite une attention prioritaire et qui a toutes les capacités à répondre aux besoins exprimés en cette matière.

### Texte de la réponse

Les 60 000 tonnes de papier approvisionnées pour l'édition des annuaires de 1993, l'ont été conformément aux marchés attribués à la suite de l'appel d'offres lancé au deuxième semestre de l'année 1991 par l'Imprimerie nationale et reconduit en fin d'année 1992. Le choix des fournisseurs s'est fait en fonction et en respectant les critères du code des marchés publics. Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'en ce qui concerne les lots principaux, à savoir le papier jaune et le papier blanc, il n'y a en France que deux sites de production. L'un, situé à Grand-Couronne, dépend d'une société suédoise (Kymmene). Il lui a été attribué un marché conséquent pour le papier blanc à l'exclusion du papier jaune pour lequel les prix soumis par cette société n'étaient pas compétitifs. L'autre, situé au Bourray, dépend d'une société franco-anglaise (Arjo-Wiggings) et produit marginalement des papiers de type annuaire. Il lui a été attribué une part du lot de papier jaune. Le papier employé à l'impression des pages infos n'est fabriqué par aucune entreprise française dans les spécifications techniques actuelles. Le papier des couvertures proposé par les entreprises françaises ne contient pas ou peu de bois, sa fabrication se réalisant à partir de pâtes chimiques très souvent importées. Par ailleurs, les prix soumis pour ces fournitures d'origine française sont supérieurs aux offres d'origine étrangère qui incorporent des pâtes mécaniques. Pour les besoins de l'édition 1994 des annuaires de France-Telecom, une consultation a été lancée et les offres soumises feront l'objet d'attribution dans les prochaines semaines. Du dossier en cours d'instruction et après dépouillement des offres, on peut estimer que les soumissions faites par les entreprises françaises, pour des fournitures répondant aux exigences techniques, semblent suffisamment pertinentes et compétitives pour justifier une augmentation de l'attribution en tonnage de la part des papiers fabriqués en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 avril 1993, page 1216

**Réponse publiée le :** 6 décembre 1993, page 4374